

# Projet d'évaluation 2025-2026

Version du 04 février 2026 présenté au CA du 26 février 2026

## I. Préambule

Le présent projet d'évaluation, élaboré collectivement par les équipes pédagogiques, éducatives et administratives du lycée Des Horizons, précise les principes généraux et les modalités selon lesquelles les élèves sont évalués tout au long du cycle terminal (première et terminale). Il s'appuie sur les directives nationales tout en tenant compte des spécificités de l'établissement.

Le projet d'évaluation concerne l'ensemble des résultats obtenus par les élèves, qu'ils relèvent :

- des **évaluations certificatives** prises en compte pour le baccalauréat qui représentent 40% de la note globale du diplôme
- des **résultats transmis sur la plateforme Parcoursup**, qui contribuent à l'examen des dossiers de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Ce projet a pour objet de garantir la **représentativité des résultats** de l'élève, de renforcer la **transparence** de l'évaluation et l'**équité** de traitement entre les élèves en partageant des critères communs d'évaluation.

Il s'appuie sur un **cadre réglementaire précis**, fixé par :

- le Code de l'éducation, notamment l'article L. 311-1 qui dispose que «L'évaluation sert à mesurer et à valoriser la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève » et les articles D. 334-5 à D. 334-14 (Baccalauréat général) et D336-1 à D336-14 (Baccalauréat technologique) relatifs à l'évaluation des acquis des élèves ;
- l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique ;
- la note de service du 25 août 2025 relative au projet d'évaluation en lycée général et technologique, qui précise les contours du projet d'évaluation et leur mise en œuvre ainsi que du guide IGESR de 2023, qui rappellent qu'un projet d'évaluation partagé doit à la fois garantir l'égalité entre les candidats et respecter les marges d'autonomie pédagogique nécessaires à l'adaptation des pratiques aux besoins de chaque classe.

Le projet d'évaluation constitue un cadre commun de référence : il vise à rendre lisible l'évaluation, à en assurer la cohérence et la transparence, et à renforcer la confiance des élèves et des familles dans la valeur certificative des résultats obtenus.

Conformément à la loi d'orientation du 23 avril 2005 (article L.912-1-1 du Code de l'éducation), il respecte la liberté pédagogique des enseignants tout en favorisant une démarche collective et concertée, notamment au sein des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique.

L'évaluation participe pleinement à la mission éducative du lycée : elle éclaire les apprentissages, soutient la motivation et aide chaque élève à construire un parcours de réussite.

## 1. Principes généraux

L'évaluation est un acte pédagogique relevant de la responsabilité de l'enseignant. Chaque enseignant exerce sa liberté pédagogique dans le respect des programmes et des orientations nationales. Elle a pour finalités :

- De soutenir les apprentissages et de valoriser la progression de chaque élève ;
- D'aider à la construction du projet d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur ;
- De contribuer à la réussite de tous par la clarté des attentes et la régularité des retours faits aux élèves.

L'évaluation s'appuie sur plusieurs principes essentiels :

- **Harmonisation** : assurer une égalité de traitement entre les élèves au sein de chaque discipline.
- **Transparence** : informer clairement les élèves et les familles sur les attentes, les critères et les modalités d'évaluation
- **Variété** : proposer des évaluations diversifiées pour mesurer un large éventail de compétences.
- **Progressivité** : permettre à l'élève de progresser tout au long de l'année.
- **Droit à l'erreur** : considérer l'erreur comme une étape normale de l'apprentissage et valoriser les progrès plutôt que la seule performance ponctuelle.
- **Équité** : prendre en compte les besoins éducatifs particuliers.

## 2. Typologie des évaluations

On peut distinguer quatre formes d'évaluation complémentaires non exclusives l'une de l'autre :

- **L'évaluation diagnostique**, en début d'année ou de séquence, permet de repérer les acquis et les besoins pour ajuster la progression.
- **L'évaluation formative**, inscrite dans le travail quotidien, aide l'élève à se situer et à progresser ; elle peut être réalisée à coefficient 0.
- **L'évaluation sommative**, organisée à la fin d'un chapitre ou d'une période, mesure le niveau de maîtrise des compétences et connaissances.
- **L'évaluation certificative**, qui peut être à visée nationale,

Les évaluations à **coefficient non nul** sont prises en compte pour le **baccalauréat et/ou Parcoursup**.

Ce projet collectif, débattu en conseil pédagogique, validé par le chef d'établissement et présenté au Conseil d'administration (sans vote), garantit :

- **La représentativité** des moyennes : les moyennes doivent refléter fidèlement le niveau de maîtrise atteint;
- **La transparence** des critères d'évaluation : les objectifs, critères et modalités d'évaluation sont explicités aux élèves ;
- **L'équité** : les pratiques sont harmonisées au sein des équipes disciplinaires ;
- **La lisibilité** des résultats pour les familles et les partenaires de l'enseignement supérieur.

## II. Cadre général

Ces enseignements soumis au contrôle continu du baccalauréat, du tronc commun, de spécialité de première ou optionnels font l'objet d'une évaluation régulière.

Le projet d'évaluation est communiqué aux élèves et aux familles sous la responsabilité du chef d'établissement, il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles, et d'explicitier les moyennes des bulletins.

Il pourra être amené à être réévalué en conseil pédagogique, après en avoir fait un bilan.

Le **contrôle continu** représente 40 % de la note globale du baccalauréat. Les moyennes annuelles des disciplines concernées, validées en conseil de classe, sont transférées via le Livret scolaire du lycée (LSL) vers Cyclades.

### Enseignements concernés

Relèvent du **contrôle continu** :

- les **enseignements du tronc commun** : Histoire-Géographie, EMC, LVA, LVB, Enseignement scientifique (voie générale) ou Mathématiques (voie technologique), EPS (évaluée en CCF terminal) ;
- les **enseignements de spécialité suivis uniquement en première** ;
- les **enseignements optionnels**.

Les **épreuves terminales** (Français, et Mathématiques en 1<sup>ère</sup>, philosophie et spécialités de terminale) sont évaluées selon la réglementation nationale.

**Annexe 2** : répartition de la note finale au baccalauréat (contrôle continu-contrôle terminal)

**Annexe 3**: prise en compte des mathématiques aux baccalauréats général et technologique

## III. Principes et engagements généraux

### **1- Les objectifs de l'évaluation**

#### **Pour les enseignants**

- Adapter l'enseignement aux besoins des élèves.
- Attester d'un certain niveau de maîtrise et certifier.
- Accompagner la progression et l'orientation des élèves.
- Communiquer de façon claire avec les familles

#### **Pour les élèves**

- Comprendre ses réussites et ses points de progrès.
- Se situer par rapport aux attendus.
- Gagner en confiance et en autonomie.
- Adapter son travail personnel pour progresser

## 2. Validation des résultats

Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels ou semestriels, puis renseignées dans le livret scolaire de lycée. Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année de cycle terminal (fin de la première, fin de la terminale). La moyenne annuelle de chaque enseignement est prise en compte pour l'obtention du baccalauréat en l'arrondissant au dixième de point supérieur.

## 3. Modalités d'organisation

L'enseignant peut concevoir dans le cadre de sa liberté pédagogique, des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux en classe ou en dehors de la classe. Les évaluations portent sur les parties ou sous parties du programme, et s'adaptent à la progression de la classe ou des groupes dans les apprentissages.

Les coefficients attribués aux notes peuvent varier en fonction du type des évaluations.

Tout travail demandé en classe ou à la maison peut faire l'objet d'une évaluation chiffrée.

Pour garantir la distinction entre évaluation formative et certificative, une hiérarchie des coefficients est adoptée :

Type d'Évaluation	Objectif	Coefficient recommandé	Prise en compte dans la moyenne périodique (Bulletin)
<b>Diagnostique</b>	Identifier les acquis/difficultés pour entre autres différencier l'enseignement.	<b>Non noté ou coef 0</b>	Non. Figuration uniquement sur le relevé de notes.
<b>Formative</b>	Permettre à l'élève de progresser grâce à des retours explicites.	<b>Non noté ou coef 0 à 1</b>	Eventuellement
<b>Sommative intermédiaire</b>	Attester d'un niveau de maîtrise en fin de séquence, de séance.	<b>1 à 3</b>	Oui
<b>Sommative Périodique</b>	Attester des acquis sur des portions importantes du programme (Bilans, oraux blancs, Devoirs Communs, Bac Blanc, etc.).	<b>1 à 4</b>	Oui

### Situation de handicap et parcours aménagés :

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité. Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation. Lorsque l'organisation de l'évaluation ne permet pas l'octroi du temps majoré, l'enseignant a toute latitude pour aménager le sujet proposé en l'allégeant ou en modifiant le barème de notation.

Tout aménagement d'examen demandé sur la plateforme Incluscol s'inscrit dans la continuité d'une pratique régulière au sein de la classe.

## IV. Organisation

Le professeur explique aux élèves en amont les conditions de passation des différents types d'évaluations qui se dérouleront durant l'année. Dans la mesure du possible une planification est organisée afin d'éviter une surcharge des élèves.

### **1. Gestion des absences à des évaluations durant l'année scolaire**

Le contrôle continu exige une présence régulière aux cours, conformément au code de l'éducation et au règlement intérieur du lycée. Les élèves doivent participer à tous les enseignements (obligatoires et optionnels) et réaliser tous les travaux demandés.

Tout élève absent est susceptible d'être évalué dès son retour. La recevabilité des motifs d'absence fait l'objet d'une vérification par la vie scolaire.

La date et les conditions d'un rattrapage éventuel sont fixées par le professeur et la vie scolaire le cas échéant.

S'il est constaté des absences récurrentes d'un élève à des évaluations, les conditions d'un rattrapage éventuel seront choisies par les équipes pédagogiques et la vie scolaire.

### **2. Moyenne périodique (semestrielle ou trimestrielle) non représentative**

Si la moyenne périodique n'est pas représentative selon les critères déterminés par l'enseignant :

- L'enseignant décide en lien avec la direction d'organiser une évaluation qui couvre le programme *du trimestre ou semestre* et que la note obtenue *se substitue à toutes les autres notes ou bien de la pondérer fortement*.
- Dans le livret scolaire de l'élève, la mention « *En attente, EA* » apparaît et est remontée dans Parcoursup.

Une épreuve en fin de trimestre/semestre pourra être organisée par l'établissement.

### **3. Evaluation ponctuelle de remplacement en cas d'absence de moyenne annuelle représentative**

Les situations problématiques d'absence des élèves pourront être traitées ponctuellement par une **commission « des moyennes non représentative »** interne à l'établissement.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité ne dispose pas d'une moyenne annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de remplacement dans les matières suivantes : Histoire-Géographie, langues vivantes A et B, enseignement de spécialité uniquement suivi en première, enseignement scientifique.

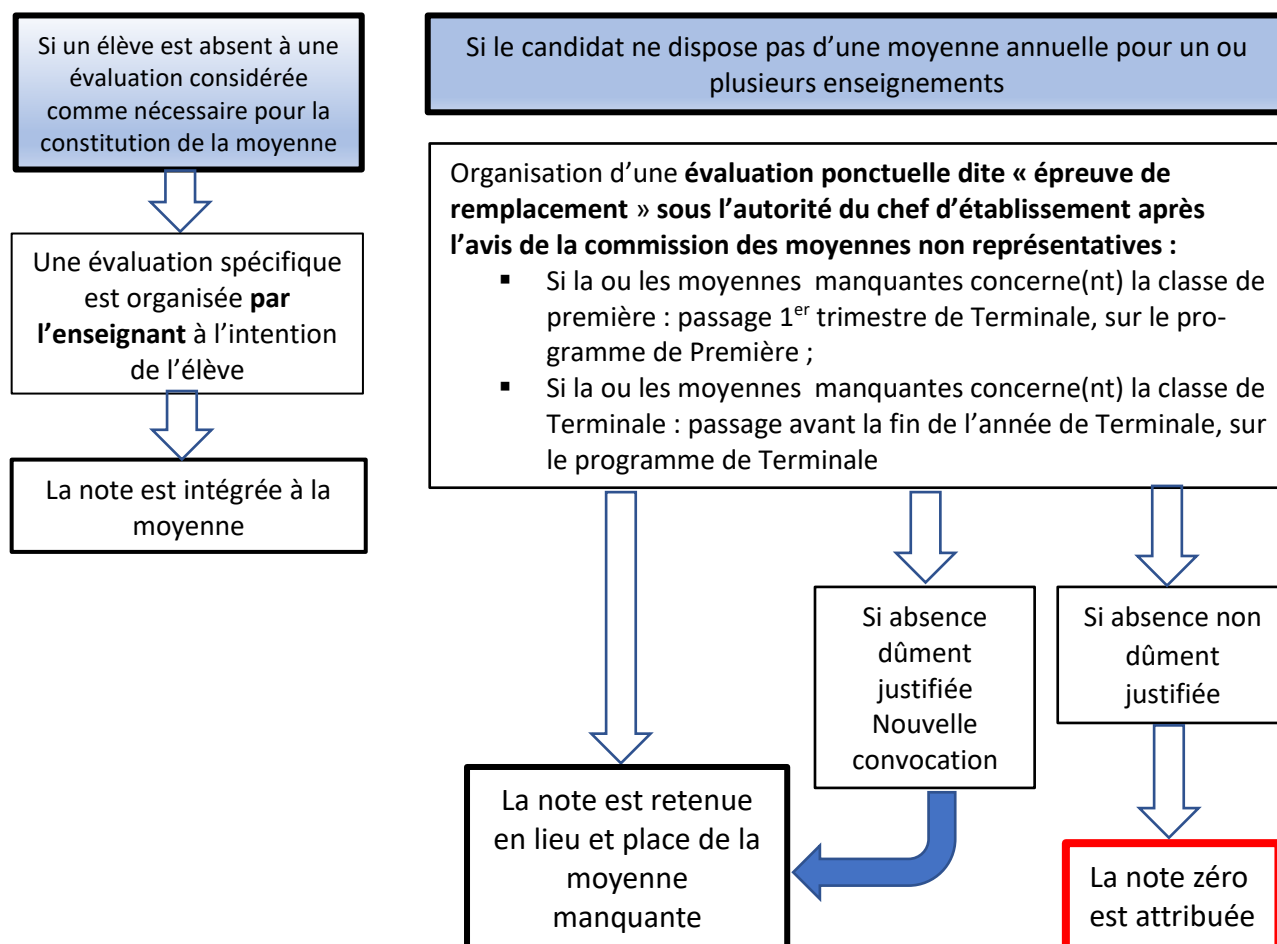
En cas de moyenne annuelle non représentative en Première, l'élève sera convoqué à des **évaluations ponctuelles de remplacement** durant le premier trimestre de Terminale.

En cas de moyenne annuelle non représentative en Terminale, l'élève sera convoqué par l'établissement à **une évaluation ponctuelle de remplacement** avant la fin de l'année scolaire.

La **note obtenue** sera saisie dans Cyclades **à la place de la moyenne annuelle** pour l'obtention du baccalauréat. La mention « en attente » demeure dans le livret scolaire de l'élève, à destination du jury de délibération du baccalauréat. **Si l'élève est absent à cette évaluation de remplacement, alors la note de zéro** s'appliquera, dans l'esprit des dispositions prévues par le code de l'éducation (D.334-8).

Cas particulier : Lorsqu'un élève, **pour une absence longue durée**, ne possède pas suffisamment de notes pour constituer une moyenne trimestrielle ou semestrielle, le détail de ses résultats chiffrés peut figurer dans l'appréciation (« *une seule note ce trimestre, une moyenne non représentative...* »)

Schéma de principe :



#### 4 -La gestion des fraudes ou tentatives de fraude

La gestion des situations de fraude lors d'une évaluation relevant du contrôle continu est prise en charge au niveau de l'établissement et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement

Il appartient au chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, de prévoir les suites disciplinaires éventuelles à donner en cas de fraude avérée.

Une commission interne à l'établissement, traitant des situations problématiques de fraudes pourra être réunie ponctuellement. Pour rappel une fraude ou tentative de fraude au contrôle continu est susceptible d'être considérée comme une fraude à l'examen.

La famille et l'élève seront informés des conséquences sur la moyenne annuelle du contrôle continu (maintien de la note, neutralisation avec ou sans rattrapage), ainsi que des éventuelles sanctions disciplinaires.

En particulier concernant l'évaluation entachée de fraude avérée, elle peut :

- soit être prise en compte dans la moyenne de l'élève, la note attribuée tenant compte de la fraude avérée. **La note 0 peut dans ce cas être justifiée non pas au titre d'une sanction mais si l'enseignant juge qu'elle reflète une absence de travail de l'élève pour l'évaluation concernée ;**
- soit ne pas être prise en compte et traitée comme une absence à l'évaluation concernée.

Enfin, les situations de fraude particulièrement graves, telle que **la falsification des notes saisies dans l'éditeur de notes en vue d'affecter les résultats au baccalauréat**, peuvent faire, par ailleurs, l'objet d'une procédure impliquant la commission de discipline du baccalauréat. Dans cette situation, l'établissement avertit le service des examens de son académie.

## V. Communication et suivi

### 1. Information des acteurs

Le projet d'évaluation est présenté aux enseignants lors du conseil pédagogique et des conseils d'enseignement ; aux élèves par les professeurs principaux à la rentrée ; aux familles lors des réunions d'accueil et par l'intermédiaire de l'ENT.

### 2. Lisibilité pour les familles

Les bulletins trimestriels ou semestriels font apparaître les moyennes certificatives et les appréciations des enseignants. Les relevés de notes périodiques disponibles sur pronote détaillent l'ensemble des évaluations, y compris, éventuellement, celles à coefficient 0.

Les familles peuvent solliciter des rendez-vous avec les enseignants, la vie scolaire ou les chefs d'établissement pour toute question liée à l'évaluation.

### 3. Rôle des équipes

Les professeurs principaux assurent le suivi individuel des élèves et accompagnent la lecture des résultats. La vie scolaire centralise les informations sur l'assiduité et la participation aux évaluations. Le CVL peut être associé à la réflexion sur la lisibilité de l'évaluation et sur les modalités d'information aux élèves.

## VI. Suivi et actualisation

Le projet local d'évaluation est un document vivant et évolutif. Il fait l'objet d'un bilan annuel présenté en conseil pédagogique, à partir :

- de l'analyse des résultats du contrôle continu et des écarts éventuels avec les épreuves terminales (outil IDEAL / DGESCO) ;
- des retours des conseils d'enseignement ;
- et des observations des élèves et des familles.

Ce bilan peut conduire à des ajustements, validés par le conseil pédagogique et présentés pour information au Conseil d'administration.

Les IA-IPR, les corps d'inspection et la direction accompagnent cette démarche d'amélioration continue.

## Annexes :

- **Annexe 1 : spécificités par matière**
- **Annexe 2 : Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (sessions 2026 et à compter à partir de la session 2027)**
- **Annexe 3 : prise en compte des mathématiques aux baccalauréats général et technologique**

## Annexe 1

### Déclinaisons par champs disciplinaires

#### Enseignements du tronc commun

##### Éducation Physique et sportive

**En éducation physique et sportive**, la note à laquelle est affectée le coefficient 6 (coéf.5 pour la session 2022) est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF)

Le candidat est évalué, pendant **l'année de terminale**, sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. Elle peut être obtenue également par la moyenne d'une ou plusieurs notes issues d'un enseignement adapté.

**La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat.** Les moyennes annuelles de 1<sup>ère</sup> et du 1<sup>er</sup> semestre de terminale ne sont prises en compte que dans le dossier Parcoursup. Le jury du Baccalauréat dispose toutefois, à titre d'information, du livret scolaire du candidat sur lequel figurent notamment les appréciations des professeurs sur l'investissement de l'élève et l'évolution de ses apprentissages.

Les inaptitudes totales ou partielles à une activité programmée dans le cadre du CCF sont gérées par l'équipe EPS en fonction du certificat médical (CM) établi par le médecin et de chaque cas particulier. Le modèle académique du CM préconisé est à télécharger sur l'onglet EPS de l'ENT :

- **Inaptitude totale à l'année** : le professeur EPS transmet le CM du candidat à l'Inspection Académique (IA). L'élève ne passe pas l'épreuve d'EPS et le coefficient est gelé.
- **Inaptitude partielle** : plusieurs possibilités :
  - Inaptitude sur 1 cycle entier ou la majorité d'un cycle = l'élève bascule sur un enseignement adapté à son inaptitude.
  - Inaptitude de quelques semaines qui ne perturbent pas les acquisitions attendues en fin de cycle = l'élève passe l'épreuve de fin de cycle normalement.
  - Inaptitude ne permettant pas le passage de l'épreuve (blessure, maladie justifiée par CM) = l'élève sera convoqué à un rattrapage en fin d'année scolaire pour passer l'épreuve.
  - Si l'inaptitude partielle ne permet pas au candidat de passer la dernière épreuve de l'année ni le rattrapage, la moyenne sera faite sur seulement 2 notes. La recevabilité du CM établi sera étudiée lors des commissions d'harmonisation et de validation des notes EPS. Attention en cas de fraude ou de document antidaté la note de zéro peut être attribuée.

Comme l'enseignement commun de l'EPS, l'enseignement adapté repose sur 3 APSA au cours de l'année de terminale. La note finale du CCF peut être entièrement issue de cet enseignement adapté ou être un panachage en fonction des périodes d'inaptitudes du candidat.

Tous les CM sont à transmettre au professeur EPS qui se chargera de les scanner et de les faire suivre à la vie scolaire pour une mise à jour du statut de l'élève sur Pronote.

Dans tous les cas l'élève doit prendre contact directement avec son professeur d'EPS qui l'orientera vers la solution la plus adaptée à sa situation.

## Enseignement scientifique

- **Première** : 2 évaluations de SPC (coefficient 0,5) et 2 évaluations de SVT (coefficient 0,5) au minimum par semestre
- **Terminale** : 2 évaluations de SVT (coefficient 0,5), 1 évaluation de Mathématiques (coefficient 0,25) et 1 évaluation de SPC (coefficient 0,25) au minimum par semestre

## Langues vivantes

- Semestre 1 de 1ère + semestre 2 de 1ère + semestre 1 de Terminale :  
Au moins une évaluation en CO, en CE et en EE + moyenne des notes obtenues par ailleurs en cours de semestre (productions orales, traces écrites, évaluations de compétences linguistiques, vérification des connaissances lexicales ...)  
Rattrapage des évaluations manquées :
  - chaque élève doit pouvoir être évalué en cours de semestre dans chacune des activités langagières ;
  - les évaluations manquées seront rattrapées dans la mesure du possible lors d'une séance ultérieure OU prises en charge par la Vie Scolaire selon disponibilités.
- NB : dans le cadre de sa liberté pédagogique, chaque enseignant se réserve la possibilité
  - d'évaluer plusieurs fois au cours d'un même semestre la même activité langagière (les différentes notes obtenues permettront donc de calculer la note moyenne de telle ou telle activité langagière) ;
  - de pondérer telle ou telle note (toujours dans l'intérêt de l'élève) afin de pouvoir prendre en compte d'éventuels progrès.
- Semestre 2 de Terminale
  - Au moins une évaluation dans deux compétences différentes.
  - Calcul de la moyenne de ces notes ainsi que celles obtenues lors de l'évaluation des quatre activités langagières (CO + CE + EE + EO) qui doivent servir à établir l'attestation de niveau en LV en fin de cycle terminal (coefficient identique pour chaque note).

En langues vivantes, aucun coefficient ne sera supérieur à 2.

## Lettres

En ce qui concerne l'enseignement du français, nous proposons d'utiliser toute la variété des évaluations et des supports afin de garantir une évaluation juste et équilibrée des élèves et de pouvoir faire émerger tout le potentiel et les compétences de ceux-ci :

Ils seront ainsi évalués :

- à l'écrit sur des devoirs type Bac faits à la maison aussi bien que sur table en temps limité, mais aussi sur d'autres travaux écrits sollicitant la réflexion et l'imagination comme des écrits d'appropriation.
- Les notions de grammaire au programme et la maîtrise de la langue pourront également être évaluées sous forme de tests ponctuels.
- La lecture et l'appropriation des œuvres au programme pourra être évaluée sous diverses formes : écrits d'appropriation, QCM, test de lecture...
- à l'oral : exposés, lecture expressive à voix haute, récitation, jeux de scène...
- enfin l'enseignant pourra utiliser le format numérique s'il le juge utile.

Nous proposons de même, une fois par an, un devoir commun en temps limité concernant les niveaux de Seconde et de Première.

Pour que la moyenne soit significative, l'élève aura trois notes minimum par semestre, dans un écart de coefficient maximal pris entre 1 et 3.

Toutes ces évaluations revêtent un caractère obligatoire pour évaluer de la façon la plus juste les progrès de l'élève; en cas d'absence, l'enseignant proposera un rattrapage.

## Philosophie

Toutes les remarques présentées dans ces lignes explicitant l'essentiel des modalités d'évaluation en classe de Philosophie pour le Tronc Commun en Classe Terminale s'entendent à partir de deux considérations liminaires :

1° Elles reprennent les recommandations officielles telles qu'elles sont explicitées par les textes en vigueur, et s'appliquent à les suivre aussi rigoureusement que possible ;

2° Elles sont soumises à des variables qui devront tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

L'évaluation et l'étude des élèves des Classes Terminales en Classe de philosophie visent explicitement la préparation de l'épreuve du Baccalauréat. Elle repose sur un nombre de devoirs fixé par les textes en vigueur. Une partie de cette évaluation peut être réalisée sous forme de composition individuelle en classe, ou sous forme de devoirs individuel à réaliser à la maison.

Les devoirs peuvent prendre des formes diverses qui sont laissées à la discrétion du professeur qui les conçoit, les propose et les évalue dans le cadre du cours qu'il dispense, sans qu'il soit par avance possible d'en définir ni le rythme, ni la forme explicite, ni les coefficients possibles. Le nombre de devoirs correspond à des recommandations. Chaque professeur construit le plan d'évolution qui lui semble pertinent pour favoriser la préparation et la réussite des élèves. Il revient à chaque professeur de définir les objectifs intellectuels et pédagogiques qui permettent l'élaboration de ces devoirs. L'évaluation en classe de philosophie peut prendre des formes diverses et recouvre des modalités pratiques distinctes : des devoirs individuels que chaque élève réalise seul ou bien des devoirs « de groupe », dans lesquels les élèves préparent à plusieurs.

Il peut s'agir de devoirs réalisés en classe, préparés intégralement à la maison, ou préparés en partie à la maison. Il peut s'agir de devoirs rédigés ou de toute autre forme d'exercice écrit ou encore d'exercices oraux. Ils prennent des formes nombreuses qu'il est inutile de détailler. À titre d'exemple toutefois, on peut mentionner les formes suivantes : des devoirs portant sur la mémorisation de parties de cours ou de cours complets, rédaction de parties ciblées des devoirs classiques spécifiques à cet enseignement (la dissertation et l'explication de texte) telles qu'une introduction, une conclusion ou une « partie », devoir portant sur une ou plusieurs lectures, rédaction de paragraphes, questions portant sur des textes connus ou inconnus, fiche de lecture, préparations diverses ou encore dissertation ou explication de texte. Des devoirs facultatifs peuvent être proposés : sur ce point également, la forme, le temps de préparation, les coefficients, ou tout autre élément de définition de ces devoirs relèvent de chaque professeur.

Il est possible que chaque professeur définisse des coefficients pour les devoirs proposés aux élèves. Chaque professeur fixe les coefficients qui lui semblent pertinents dans le cadre du cours qu'il dispense, pour favoriser les progrès et la réussite des élèves.

En cas d'absence des élèves aux compositions ou aux devoirs réalisés en classe, des rattrapages sont organisés. Dans le cas d'absence aux rattrapages proposés, un protocole spécifique à l'établissement est mis en place.

## Histoire, Géographie

- **Histoire-géographie tronc commun 1ere Term**

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'analyse critique de document, à l'exercice argumentatif (composition/ dissertation/ question problématisée) et à l'exercice de cartographie.

- **Histoire-géographie filière technologique 1ere Term:**

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'étude de document.

## Enseignement Moral et Civique

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à la prestation orale.

## Enseignement de spécialités

### Histoire, Géographie, Géopolitique et Science Politique

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'analyse critique de document, à l'exercice argumentatif (dissertation) et à l'exercice de cartographie.

### Humanités, Littérature et Philosophie

Nous proposons d'utiliser toute la variété des évaluations et des supports afin de garantir une évaluation juste et équilibrée des élèves et de pouvoir faire émerger tout le potentiel et les compétences de ceux-ci, à la fois dans la discipline Lettres et dans la discipline philosophie.

Ils pourront ainsi être évalués :

- à l'écrit sur des devoirs faits à la maison aussi bien que sur table en temps limité, mais aussi sur d'autres travaux écrits sollicitant la réflexion et l'imagination comme des écrits d'appropriation, en lien avec les lectures cursives demandées.
- à l'oral : exposés, lecture expressive à voix haute, mise en voix d'un texte, jeux de scène...
- enfin l'enseignant pourra utiliser le format numérique s'il le juge utile.

Les notes seront équilibrées entre la partie français et la partie philosophie, avec un minimum de trois notes.

Toutes ces évaluations revêtent un caractère obligatoire pour évaluer de la façon la plus juste les progrès de l'élève; en cas d'absence, l'enseignant proposera un rattrapage.

### LLCE Anglais

- Semestre 1 de 1ère + semestre 2 de 1ère + semestre 1 de Terminale :  
Au moins une évaluation en CO, en CE et en EE + moyenne des notes obtenues par ailleurs en cours de semestre (productions orales, traces écrites, évaluations de compétences linguistiques, vérification des connaissances lexicales ...)  
Rattrapage des évaluations manquées :
  - chaque élève doit pouvoir être évalué en cours de semestre dans chacune des activités langagières ;
  - les évaluations manquées seront rattrapées dans la mesure du possible lors d'une séance ultérieure OU prises en charge par la Vie Scolaire selon disponibilités.
- NB : dans le cadre de sa liberté pédagogique, chaque enseignant se réserve la possibilité
  - d'évaluer plusieurs fois au cours d'un même semestre la même activité langagière (les différentes notes obtenues permettront donc de calculer la note moyenne de telle ou telle activité langagière) ;
  - de pondérer telle ou telle note (toujours dans l'intérêt de l'élève) afin de pouvoir prendre en compte d'éventuels progrès.
- Semestre 2 de Terminale
  - Au moins une évaluation dans deux compétences différentes.
  - Calcul de la moyenne de ces notes ainsi que celles obtenues lors de l'évaluation des quatre activités langagières (CO + CE + EE + EO) qui doivent servir à établir l'attestation de niveau en LV en fin de cycle terminal (coefficient identique pour chaque note).

En langues vivantes, aucun coefficient ne sera supérieur à 2.

### Mathématiques

Pour l'ensemble des classes au contrôle continu au baccalauréat (les premières et terminales dans les bacs technologiques STMG et STI2D, la spécialité de première générale, le tronc commun de première général intégré à l'enseignement scientifique, les deux options de terminale générale : maths complémentaires et maths expertes, les mathématiques de l'enseignement scientifique de terminale), en mathématiques, les coefficients des évaluations suivent les règles suivantes :

Les devoirs d'une heure ou plus auront un coefficient de 1 ou plus (pour information, l'enseignant tient compte en particulier de la durée, de la difficulté et de la temporalité du devoir). Il est possible de minorer le coefficient d'une note basse ou de majorer le coefficient d'une note haute (ces modifications sont à la faveur du ou des élèves concernés).

L'ensemble des autres évaluations auront un coefficient entre 0 et 1. Il est possible de regrouper plusieurs de ces évaluations en une note de coefficient 1.

## Sciences Économiques et Sociales

Nous envisageons 4 évaluations par semestre pour les élèves de la classe de Première et de terminale – spécialité SES :

- 3 évaluations écrites (sur table)
- Une évaluation orale

répondant aux 3 objectifs :

1. maîtrise des connaissances
2. traitement des informations
3. construction d'un raisonnement

La spécificité d'une évaluation à l'oral répond à la nécessité de préparer les élèves à l'épreuve du Grand oral visant 3 objectifs :

1. le positionnement de l'élève (expression, maintien de la voix, ...)
2. la présentation d'une réflexion d'une démarche personnelle
3. la prise en compte et la réactivité face à des questions

L'évaluation à l'écrit en classe de première utilisera une progression dans les coefficients :

- au premier semestre, les évaluations à l'écrit auront un coefficient 2
- au 2<sup>ème</sup> semestre, le coefficient sera de 3

Tout travail volontaire proposé par l'élève et validé par le professeur (analyse de document de presse, entraînement personnel à la construction d'un raisonnement, ...) ne sera pas évalué de manière chiffrée mais fera l'objet d'une appréciation mettant en valeur la capacité de travail autonome et d'approfondissement.

L'évaluation en classe de Terminale utilisera une progression dans les coefficients :

- semestre 1 : coefficient 2
- semestre 2 : 1 évaluation coefficient 3 et 3 évaluations coefficient 4
- semestre 2 : un bac blanc de 4h selon les possibilités d'organisation de l'établissement : coefficient 4.

Le barème sera indiqué pour chaque évaluation.

Pour les élèves présentant des PAI ou PAP, un aménagement sera réalisé en fonction de l'exercice proposé.

En ce qui concerne l'évaluation orale dès la classe de première : une grille de compétences sera fournie aux élèves et l'évaluation portera sur l'ensemble des items.

## Sciences Physiques et Chimiques

Nombre **minimal** d'évaluations : 4 par semestre. Chaque enseignant est libre de choisir son nombre total d'évaluations en respectant ce nombre minimal.

L'évaluation pourra porter sur la pratique expérimentale, devoir sur table, devoir maison comme suit :

- 3 devoirs sur table minimum par semestre (coef 2)
- Au moins une note d'un autre type (TP coef 0,5)

L'évaluation des capacités expérimentales représente environ 20% de la note globale.

Il est attendu que l'élève participe à 100 % des devoirs sur table (hors évaluation expérimentale). Le devoir sur table sera rattrapé lors du retour au lycée, pendant les heures de cours ou sur les créneaux de libre de l'élève.

## Sciences de la Vie et de la Terre

Nombre **minimal** d'évaluations : 4 par semestre.

Chaque enseignant est libre de choisir son nombre total d'évaluations en respectant ce nombre minimal.

L'évaluation comportera des devoirs sur table et des évaluations diverses, selon la répartition suivante :

- 3 devoirs sur table minimum par semestre
- au moins une note d'un autre type (pratique expérimentale, devoirs maison, exposés...)

L'évaluation des capacités expérimentales représente environ 25% de la note globale, ce qui signifie par exemple que la moyenne sera constituée de 3 devoirs sur table notés sur 20 et de 2 TP notés sur 10.

Il est attendu que l'élève participe à 100 % des devoirs sur table. En cas d'absence de courte durée, le devoir sur table sera rattrapé lors du retour au lycée, pendant les heures de cours ou sur les créneaux de libre de l'élève.

## Spécialités de STI2D

### Spé physique 1ère et terminale :

Nombre **minimal** d'évaluations : 4 par semestre. Chaque enseignant est libre de choisir son nombre total d'évaluations en respectant ce nombre minimal.

L'évaluation pourra porter sur la pratique expérimentale, devoir sur table, devoir maison comme suit :

- 3 devoirs sur table minimum par semestre (coef 2)
- Au moins une note d'un autre type (TP coef 0,5)

L'évaluation des capacités expérimentales représente environ 20% de la note globale.

Il est attendu que l'élève participe à 100 % des devoirs sur table (hors évaluation expérimentale). Le devoir sur table sera rattrapé lors du retour au lycée, pendant les heures de cours ou sur les créneaux de libre de l'élève.

## Spé enseignement technologique STI2D

### 1. Cadre général

L'évaluation dans les enseignements technologiques de la série STI2D vise à apprécier de manière équilibrée les connaissances théoriques, les savoir-faire pratiques et les compétences technologiques, dans le respect des principes d'équité, de transparence et de représentativité des moyennes.

Chaque élève est évalué(e) à partir d'un nombre suffisant d'évaluations diversifiées, permettant l'établissement de moyennes semestrielles et annuelles fiables.

### 2. Nombre minimal d'évaluations

Chaque élève est évalué(e) avec au minimum 4 notes par semestre, dans chaque spécialité suivie.

Les évaluations sont réparties sur l'ensemble du semestre afin d'accompagner la progression des apprentissages.

### 3. Évaluations écrites des savoirs théoriques

Chaque semestre comporte au moins trois interrogations écrites par spécialité.

- Coefficient 1 pour une interrogation écrite standard.
- Coefficient 0,5 lorsque le sujet est plus court.

Les évaluations écrites peuvent porter sur :

- la séquence en cours,
- ou des séquences antérieures ; dans ce cas, les élèves en sont clairement informés à l'avance.

Les sujets proposés s'appuient, autant que possible, sur des sujets de type baccalauréat, afin de familiariser progressivement les élèves avec les attendus de l'épreuve finale.

### 4. Activités pratiques et comptes rendus

Les activités pratiques reposent sur :

- des expérimentations sur des systèmes réels,
- des simulations à partir de modèles multiphysiques,

- de la programmation systèmes à microcontrôleurs

Elles sont majoritairement menées en groupe et donnent lieu à :

- une évaluation des savoir-faire,
- une évaluation des comptes rendus de travaux pratiques.

Ces évaluations sont notées avec un coefficient 0,5, afin de valoriser le travail pratique tout en maintenant un équilibre avec les évaluations écrites.

## 5. Projets et mini-projets

a) Projet de 72 heures – Terminale STI2D

Le projet de 72 heures donne lieu à au moins deux évaluations, notamment :

- une note issue d'une revue de projet (évaluation d'étape),
- une note portant sur le compte rendu de fin de projet.

Ces évaluations sont prises en compte avec un coefficient 1.

b) Mini-projet de 36 heures – Première STI2D (spécialité IT)

Le mini-projet de 36 heures en spécialité IT :

- est évalué et intégré à la moyenne de la spécialité IT,
- donne lieu à au moins deux notes, chacune avec un coefficient 1.

## 6. Notation et cohérence des coefficients

Toutes les notes sont exprimées sur 20, ou ramenées sur 20, afin de garantir une pondération cohérente et de ne pas fausser les coefficients.

La diversité des coefficients permet de valoriser les évaluations les plus structurantes tout en assurant un équilibre global.

## 7. Absences et rattrapage

Dans la mesure du possible, toute absence à une évaluation fait l'objet d'un rattrapage. Chaque élève doit avoir passé au moins 80 % des évaluations prévues. En-deçà de ce seuil, un sujet de rattrapage est proposé afin de garantir une moyenne représentative des acquis.

## Spécialités de STMG

### Éco Gestion

1 <sup>ère</sup> STMG		
<b>SGN</b>	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (études de situations organisationnelles, TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus.</li> </ul> <p><b>Le coefficient sera de 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et soutenance de l'étude au 3<sup>ème</sup> trimestre.</li> </ul> <p>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</p> <p><b>Le coefficient des écrits de l'étude seront de 2 et 4 pour l'oral.</b></p>
<b>Droit/ Économie</b>	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les évaluations sommatives</b> de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus.</li> <li>Un corpus documentaire sera intégré avec une série de questions.</li> <li>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</li> </ul> <p>→ <b>le coefficient appliqué sera au minimum de 2</b></p> <p>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</p> <p>→ <b>Le coefficient affecté aux diverses évaluations formatives sera de 1</b></p>

<b>Management des Organisations</b>	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (études de situations organisationnelles, TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus.</li> </ul> <p>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</p> <p><b>Le coefficient sera de 3 pour l'évaluation sommative</b></p>
-------------------------------------	--	--

<b>Terminale STMG</b>		
<b>MSGN et enseignements spécifiques</b>	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (préparation et soutenance de projet, TD, exposés, compte-rendu d'activité, tests de connaissances, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus.</li> </ul> <p><b>Le coefficient sera de 3 pour l'évaluation sommative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La contribution individuelle de chaque élève au projet sera identifiée et intégrée à sa moyenne.</li> </ul> <p><b>Le coefficient à la préparation et à l'exposé oral du Projet de Gestion de l'Enseignement Spécifique sera de 2</b></p> <p>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</p>
<b>Droit/ Économie</b>	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (TD, exposés, compte-rendu d'activité, tests de connaissances, revues d'actualités économiques...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus.</li> <li>Un corpus documentaire sera intégré avec une série de questions.</li> </ul> <p><b>→ le coefficient appliqué sera au minimum de 2</b></p> <p>Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.</p> <p><b>→ Le coefficient affecté aux diverses évaluations formatives sera de 1</b></p>

Rattrapage des devoirs : les élèves s'engagent à rattraper 100% des évaluations sommatives

## Enseignements optionnels

### Droit et grands enjeux du monde contemporain

L'évaluation de cette option en Terminale

#### Au premier semestre :

A partir d'une présentation de l'objet d'étude du Droit et de la présentation des différentes branches du droit l'évaluation porte sur la sensibilisation à développer 2 types de compétences indispensables pour entamer un cursus de formation juridique

- la maîtrise d'un vocabulaire scientifique
- la prise en compte des textes juridiques et des institutions

donc l'évaluation vise à familiariser l'élève à 2 types d'exercice

- le QCM permettant de voir la maîtrise des savoirs

- l'étude de documents pour approcher des situations réelles

#### Au second semestre :

Le programme de cette option fait ressortir des thèmes ( 6 ) d'étude qui caractérisent des problèmes que rencontre notre société et qui appellent une réponse juridique

le travail des élèves est individuel et par le choix d'un thème, chacun doit bâtir un dossier de prise en compte d'un problème de société : un début de sensibilisation à un travail plus autonome de recherche d'informations et de traitement

### L'évaluation repose sur 3 volets

- la prise en compte semaine par semaine du travail de recherche effectué, de l'implication, de la capacité à gérer sur un temps long un projet de recherche
- la construction d'un dossier ( 5 pages ) qui respecte des consignes de forme et de fond
- une soutenance brève à l'oral de ce travail

### **Langues et Cultures de l'Antiquité**

Est attendu un minimum de 4 évaluations par semestre, chiffre à moduler en fonction du volume horaire hebdomadaire de la matière.

Pour être validés, les résultats de l'élève doivent correspondre à au moins 70 % des notes attribuées.

Les évaluations sont un mélange de formatif et de sommatif.

Les évaluations sont de natures variées, majoritairement sous forme de DM, et la moyenne de l'élève doit être représentative de cette diversité :

- portfolios réalisés collectivement ou individuellement
- QCM de civilisation, étymologie etc
- questionnaires à partir de documents audios ou vidéos
- traductions aidées ...

### **Théâtre**

Les élèves de l'option théâtre pourront être évalués à travers les compétences suivantes afin de diversifier au mieux les notes et de prendre en compte le parcours de chaque élève dans sa progression :

- Compétences pratiques :
  - À travers la pratique, le travail mené au plateau : il s'agira de prendre en considération les progrès de l'élève dans sa pratique, dans son aisance corporelle et verbale.
  - À travers son implication dans le travail de groupe : ses interventions, ses propositions et son regard critique sur lui-même et ses camarades ; mais aussi sa capacité d'écoute et sa prise en compte des conseils donnés par son enseignant et les intervenants professionnels ; enfin sa capacité à prendre des risques au plateau et à accepter de « rater » pour évoluer et progresser.

Par conséquent, les élèves seront évalués au plateau au moins une fois par semestre.

- Compétences méthodologiques :

Il s'agira aussi d'amener les élèves à nourrir leur pratique par la formulation (écrite ou orale) de leur expérience de spectateur, la rédaction de comptes rendus des spectacles vus, l'analyse d'un élément de mise en scène, de scénographie, du jeu des acteurs etc ou un écrit d'appropriation en lien avec le spectacle vu ou le travail mené en cours sur les textes ou la pièce choisie.

Pour ce faire, le carnet de bord demandé par les enseignants sera ramassé et évalué de façon régulière, à raison d'une fois par semestre au moins.

- Compétences culturelles :

Il s'agira de permettre aux élèves d'acquérir la connaissance du théâtre comme genre et art vivant, de son vocabulaire et des éléments nécessaires à l'analyse du travail mené en classe ou des spectacles vus.

## Annexe 2

Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (jusqu'à la session 2026)

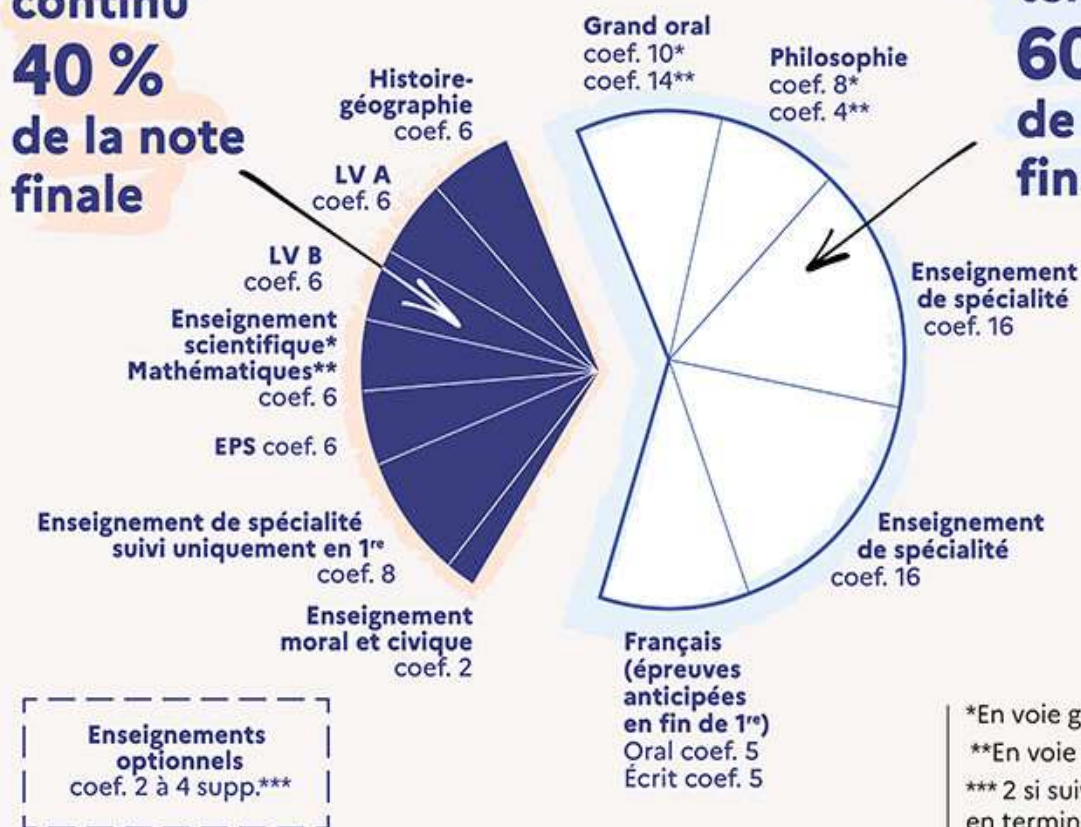
# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Répartition de la note finale



**Contrôle continu**  
**40 %**  
de la note finale

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
de la note finale



MENJS - Septembre 2021



\*En voie générale  
\*\*En voie technologique  
\*\*\* 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1<sup>er</sup> et terminale

Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (à compter de la session 2027)



## Annexe 3

### Prise en compte des mathématiques aux baccalauréats général et technologique

#### Baccalauréat général

Les coefficients appliqués aux mathématiques dépendent du choix d'enseignement de spécialité du candidat en classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

#### Candidats n'ayant pas choisi l'EDS mathématiques

Épreuve	Première	Terminale
Contrôle continu (moyenne annuelle) en enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique <i>Ou épreuve ponctuelle pour les candidats dits « individuels »</i>	40% du coefficient 3 de l'enseignement scientifique	
Épreuve anticipée de mathématiques (épreuve terminale)	Coefficient 2	

#### Candidats ayant choisi l'EDS mathématiques en 1<sup>ère</sup> sans le poursuivre en terminale

Épreuve	Première	Terminale
Contrôle continu (moyenne annuelle) dans l'enseignement de spécialité mathématiques (spécialité non poursuivie) <i>Ou épreuve ponctuelle pour les candidats dits « individuels »</i>	Coefficient 8	
Épreuve anticipée de mathématiques (épreuve terminale)	Coefficient 2	

#### Candidats ayant choisi de poursuivre l'EDS mathématiques en terminale

Épreuve	Première	Terminale
Épreuve anticipée de mathématiques (épreuve terminale)	Coefficient 2	
Épreuve de l'enseignement de spécialité mathématiques (épreuve terminale)		Coefficient 16

### Baccalauréat technologique

Les candidats au baccalauréat technologique ont les coefficients suivants en mathématiques \*.

Candidats au baccalauréat technologique		
Épreuve	1 <sup>ère</sup>	Terminale
Contrôle continu (moyenne annuelle) en mathématiques <i>Ou épreuve ponctuelle pour les candidats dits « individuels »</i>	Coefficient 3	Coefficient 3
Épreuve anticipée de mathématiques (épreuve terminale)	Coefficient 2	

\* Pour les candidats des séries STI2D et STL, une épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « physique-chimie et mathématiques » est présentée en terminale et affectée d'un coefficient 16.